



**COMMISSION DE LA CAISSE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE**  
**Saison 2023 - 2024**  
**Procès-verbal n° 04**  
**Réunion du 17 Avril 2024**



<b>Raymond POULAIN (Président de commission)</b>	Présent	
<b>Frédéric DAVY (Président du District)</b>	Présent	
<b>Fabien POIRIER</b>	Présent	
<b>Gérard NEGRIER</b>	Excusé	
<b>Amélie FOSSE</b>		Excusée

**REMBOURSEMENTS DE DEPLACEMENTS DES ARBITRES**

**1. Match n° 27836210 - GF VAL DE SARTHE - GUECELARD du 30/03/2024 - Coupe U18F du District Crédit Agricole Tour n°1.**

La commission de la caisse d'entraide et de solidarité prend connaissance du dossier.

- Attendu que cette rencontre a subi un changement d'horaire (13h30 pour 15h30 initialement prévu) sans que l'arbitre n'ait été prévenu et que, fatalement, l'arbitre soit arrivé au stade alors que la rencontre avait débuté.

Par ces faits, la commission de la caisse d'entraide et de solidarité décide de procéder, au remboursement des frais de déplacements de l'arbitre de la rencontre :  
 Monsieur Maxime LEROUX, n° de licence : 2546681269.

**Calcul des frais de déplacements :**

Les adresses du bénéficiaire et celle du stade municipal, route de Noyen sur Sarthe, 72 270 Malicorne sur Sarthe sont éloignées d'une distance de 26 kilomètres.

$26 \text{ kms} \times 2 \text{ (aller + retour)} = 52 \text{ Kms} \times 0.446\text{€} = \mathbf{23.19 \text{ €}}$

*Ce montant est calculé en vertu de l'article n°3 des règlements de la Caisse d'entraide et de solidarité du District de la Sarthe (Règlements votés par les clubs lors de l'AG électorale du 14/11/2020)*

Le président du District de la Sarthe de Football  
**Frédéric DAVY**

Le président de la commission  
**Raymond POULAIN**

